

62^e EXPOSITION-CONCOURS

L'EXPOSITION-CONCOURS vise à valoriser l'artisanat valdôtain en proposant aux nombreux participants, d'une part, d'interpréter la tradition, en tant que valeur inspiratrice et mémoire de notre savoir-faire artisanal et, d'autre part, de démontrer par leurs œuvres, grâce à leur recherche personnelle, leur interprétation et leur créativité, la valeur et le caractère contemporain de l'artisanat valdôtain.

Tous les artisans qui souhaitent améliorer leurs connaissances peuvent observer le patrimoine historique de notre artisanat exposé au MAV de Fénis (0165 763912) et consulter les nombreux livres conservés dans le Fonds valdôtain de la Bibliothèque régionale d'Aoste (0165 274800), où ils trouveront des informations utiles et de qualité.

Le jury du concours évaluera en particulier certaines caractéristiques fondamentales et essentielles, inhérentes à notre artisanat de tradition, comme :

- la simplicité des formes et l'harmonie de l'ensemble ;
- le choix de l'essence ligneuse appropriée à l'utilisation et à la fonction de l'objet ;
- l'équilibre entre la délicatesse des décorations et l'ensemble de la production.

Pour chaque catégorie, seules les œuvres répondant aux critères suivants et réalisées à la main, avec les matériaux autorisés seront acceptées.

CATÉGORIE	THÈME PROPOSÉ	CARACTÉRISTIQUES
Outils et objets agricoles	BARATTE À BEURRE VERTICALE <i>Lo beus</i>	L'outil doit être réalisé dans le respect de la forme et des dimensions liées à sa fonction originale, à savoir la fabrication du beurre.
Objets en fer forgé	VERROU <i>Lo verroil</i>	L'objet, réalisé en fer forgé, rebattu et sans soudures, doit avoir des dimensions et une forme appropriées à sa fonction. L'artisan doit s'inspirer des modèles présents dans la réalité locale et rédiger un court rapport documentant les recherches effectuées.
Meubles	CHAISE HAUTE POUR ENFANT	L'objet, simple et harmonieux, doit être réalisé dans l'un des matériaux autorisés : le bois lamellaire ou contrecollé ne doit pas être utilisé. L'artisan est invité à rédiger un court texte pour documenter la recherche effectuée et attester la présence de cet objet dans les maisons valdôtaines.
Gravure décorative	COLLIER DE CHÈVRE <i>Tzenevalla di tsévre</i>	L'objet à graver peut ne pas être fabriqué par l'artisan lui-même, mais doit être réalisé et courbé en Vallée d'Aoste. Dans ce cas, le nom de son auteur doit être indiqué. La réalisation de l'objet doit respecter son caractère fonctionnel. Les modèles et les décorations doivent s'inspirer de la culture valdôtaine. La présence éventuelle de la clochette ne sera pas prise en considération.
Objets réalisés au tour à bois	GROLLA	La <i>grolla</i> , objet typique de notre tradition, doit avoir une forme équilibrée, être réalisée dans un bois approprié et ne comporter aucune gravure décorative.
Vannerie	PANIER À CHAMPIGNONS	Le panier, muni d'un couvercle et d'une bandoulière, doit être réalisé entièrement à partir de fibres végétales autorisées, charnières, attaches de la bandoulière et système de fermeture du couvercle compris. Le seul élément réalisable dans un matériau différent (de type autorisé) est la bandoulière.
Sculpture (ronde-bosse et bas-relief)	SONS DE TOUS LES JOURS ET DES JOURS DE FÊTE en Vallée d'Aoste	Les œuvres doivent mettre en valeur la maîtrise des capacités techniques d'exécution et la maturité de l'artisan, ainsi que sa créativité personnelle. Ces pièces uniques doivent être réalisées dans des matériaux autorisés (bois ou pierre) sans faire appel à la marqueterie et l'exécution de l'œuvre doit laisser clairement apparaître le matériau d'origine. Les pièces travaillées à 360° et reposant sur une base appartiennent à la sous-catégorie <i>ronde-bosse</i> , tandis que les panneaux sculptés destinés à être adossés à une paroi appartiennent à la sous-catégorie <i>bas-relief</i> .

CATÉGORIE	THÈME PROPOSÉ	CARACTÉRISTIQUES
Accessoires en peau ou en cuir	ÉTUI DE LONGUE-VUE	La facture et le matériau utilisé doivent respecter le caractère fonctionnel de l'objet. Des éléments de décoration sobres sont admis, dans la mesure où ils contribuent à l'équilibre général de la création.
Dentelles de Cogne	CHEMIN DE TABLE AVEC TOMBANTS	La réalisation de l'objet doit respecter son caractère fonctionnel. Des éléments de décoration sont admis, dans la mesure où ils contribuent à l'équilibre général de la création.
Chanvre de Champorcher	CHEMIN DE TABLE AVEC TOMBANTS	La réalisation de l'objet doit respecter son caractère fonctionnel. Des éléments de décoration sont admis, dans la mesure où ils contribuent à l'équilibre général de la création.
Drap de Valgrisenche	CHEMIN DE TABLE AVEC TOMBANTS	La réalisation de l'objet doit respecter son caractère fonctionnel. Des éléments de décoration sont admis, dans la mesure où ils contribuent à l'équilibre général de la création.
Costumes traditionnels	« Agnès, de la vallée de Gressoney »	Reproduction du costume du personnage-thème, dessiné et publié par Antoine Marie Stagnon dans le Recueil général des modes d'habillement des femmes des États de sa Majesté le roi de Sardaigne, Turin 1780. La documentation de référence est disponible à la Bibliothèque régionale d'Aoste (Fonds valdôtain).
Fleurs en bois	RHODODENDRON FERRUGINEUX <i>Rhododendron ferrugineum L.</i>	La composition et le décor ne doivent pas prévaloir sur les fleurs réalisées, mais simplement valoriser le contexte naturel où celles-ci poussent. Les dimensions réelles de la fleur doivent être respectées.
Constructions miniatures	PONT DE MORETTA <i>de Perloz à Tour d'Hérèraz</i>	La reproduction doit respecter les proportions du pont et ne pas dépasser 60 cm de longueur.
Pierre locale	CASSEROLE AVEC COUVERCLE	La réalisation de l'objet doit respecter son caractère fonctionnel et privilégier la sobriété.
Jouets	AVION	Le jouet doit être réalisé exclusivement dans des matériaux autorisés. Les objets pyrogravés ou marqués au fer ne sont pas admis.
Céramique	SONS DE TOUS LES JOURS ET DES JOURS DE FÊTE en Vallée d'Aoste	Il est possible d'assembler différents éléments, à condition qu'ils soient en céramique, ainsi que d'insérer des éléments réalisés dans des matériaux autorisés. Ceux-ci ne doivent toutefois pas occuper une place prépondérante dans l'ensemble de la création.
Cuivre	POT À LAIT AVEC COUVERCLE	La réalisation de l'objet doit respecter son caractère fonctionnel. Dimensions : 15 à 25 cm
Verre	MUSIQUE SACRÉE	Vitrail pour chapelle en matériaux autorisés. Dimensions maximum : 80 x 80 cm. L'artisan est invité à s'inspirer des modèles présents dans la réalité locale et à rédiger un court rapport documentant les recherches effectuées.
Or et argent	BRACELET	De forme libre, l'objet doit être réalisé dans le respect de la tradition et de son caractère fonctionnel. Il est permis d'insérer des éléments en matériaux traditionnels, selon les dispositions en vigueur, ainsi que des pierres précieuses et semi-précieuses, à condition que la part d'or et d'argent soit suffisamment importante dans la construction de l'objet et ne joue pas uniquement un rôle de support. L'objet, qui ne doit pas porter la marque de son créateur, doit être entièrement artisanal.

PRIX

Pour chaque thème, trois œuvres pourront être récompensées, si le nombre d'œuvres présentées et admises est égal ou supérieur à dix. Si ce nombre est inférieur à dix, une seule œuvre pourra être récompensée.

La nature et l'entité des prix seront fixées par un règlement ad hoc, à approuver par une délibération du Gouvernement régional.

Pour la **catégorie « Outils et objets agricoles »**, trois prix pourront être attribués aux œuvres dignes d'être récompensées, même si le nombre d'œuvres présentées est inférieur à 10.

Ce choix reflète l'importance de ces objets du point de vue historique, culturel et ethnographique, leur rareté actuelle dans la vie quotidienne et le manque de demande commerciale, du fait de l'évolution et de la désormais faible transmission des connaissances et des savoir-faire par les artisans eux-mêmes.